

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
du jeudi 25 mars 2010 à 19h00

L'an deux mille dix le vingt cinq mars à 19h00, le Conseil Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert FOREL - Président -

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FANGET M., MONCHOVET M., DIARD S., COURBON A., DEGRAIX G., MARTEL M., BERNE M., AYMARD F., ROUX J.F., OSTERNAUD J, FOREL G., REY P., CAVALLARO V., GACHET J.F., TROUILLER F.

Pouvoir : Mesdames et Messieurs BONNET C. à FANGET M., VALENTIN J.M. à AYMARD F., SPEISSMANN J.P. à ROUX J.F., MALLEIN F. à OSTERNAUD J.

Absents : Mesdames et Messieurs HEYRAUD S., EXBRAYAT C., BASTY-GERLAND L., CARROT D., RIVORY C.

Ouverture de la séance à 19h00 précise, le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (23/02/2010)

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

2. Approbation du compte de gestion 2009 du receveur et du compte administratif 2009

Après vérification, les comptes de gestion 2009 du receveur et le compte administratif 2009 sont en adéquation et font ressortir les résultats suivants :

✓ Section investissement :	excédent de	55 231,71 €
✓ Section fonctionnement :	excédent de	7 281,30 €

3. Affectation des résultats 2009

Considérant l'excédent de financement dans notre section d'investissement pour un montant de 53 231,71 € et considérant l'excédent de fonctionnement de 7 281,30 €, il y a lieu de reporter, au budget primitif 2010 en recettes, la somme de 7 281,30 € au compte 002.

4. Budget Primitif 2010

Le budget primitif 2010 s'équilibre :

- ✓ Section investissement : à hauteur de 134 494,03 €
- ✓ Section fonctionnement : à hauteur de 491 005,30 €

5. Dématérialisation des convocations des délégués du Syndicat

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de dématérialiser les convocations et les comptes rendus des réunions du Conseil Syndical.

Il demande aux délégués du Syndicat de valider le choix de l'envoi de ces documents (mail ou courrier) par leur signature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- décide de dématérialiser l'envoi des convocations et des comptes rendus des réunions du Conseil Syndical,
- précise que les délégués ne disposant pas d'adresse mail ou ne souhaitant pas recevoir ces documents par mail continueront de les recevoir par courrier,
- précise que les délégués ayant choisi l'envoi par mail de ces documents s'engagent à communiquer au Syndicat tout changement d'adresse mail,
- précise que les délégués n'ayant pas communiqué leur choix au Syndicat continueront de recevoir les convocations et comptes rendus par courrier,
- autorise le Président à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet.

6. Questions diverses

✕ Monsieur le Président informe les délégués que les pare-brises de 3 véhicules du Syndicat ont été détériorés par des projectiles entre le mercredi 25 mars après-midi et le jeudi 26 mars 2010 au matin sur leur lieu de stationnement habituel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Gilbert FOREL
Le Président